

## **HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES**

PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE LILLE :

- VU la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur
- VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984
- VU l'arrêté du 23 novembre 1988 sur l'habilitation à diriger les recherches
- VU l'arrêté du 13 février 1992
- VU les rapports des rapporteurs

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE :

- Autorise M. GISINGER Arno

À présenter une habilitation à diriger des recherches en : Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art

Sur le sujet suivant : Voir L'histoire ? Pour une historiographie contemporaine

La présentation aura lieu : le 12/05/2023 à 13h45 - Pôle Arts Plastiques de l'Université de Lille 29-31 rue Leverrier  
59200 Tourcoing

- Désigne :

*Garant – DELBARD Nathalie – Professeure des universités – Université de Lille*  
*Rapporteure – PARFAIT Françoise – Professeure émérite – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne*  
*Rapporteur – MICHONNEAU Stéphane – Professeur des universités – Université de Lille*  
*Rapporteure – BLÜMLINGER Christa – Professeure des universités – Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis*  
*Membre – HAUGHEY Anthony – Artiste Docteur – Université de Dublin (Irlande)*  
*Membre – DIDI-HUBERMAN Georges – Directeur de recherche - EHESS*  
*Membre – STIEGLER Bern – Professeur des universités - Universität Konstanz (Allemagne)*

Pour constituer le jury de présentation de cette Habilitation à diriger des Recherches.

Lille, le 28/04/2023

**Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente déléguée aux Affaires Doctorales  
Pr Isabelle FOURNIER**

